



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de la convocation : 9 novembre 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Sabrina représentée par C CHAPUT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°154

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CASERNE DE GENDARMERIE - REVISION TRIENNALE DU LOYER AU 1^{er} OCTOBRE 2021

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le bail de location de la caserne de gendarmerie 28 rue Pablo Picasso à NAINTRÉ a été renouvelé au 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 74 500 €. La révision de ce loyer est triennale.

Par courrier du 12 octobre 2021, le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne nous informe que dans le cadre de la révision triennale, la direction départementale des finances publiques (DDFiP) maintient le loyer annuel à 74 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien du loyer annuel à 74 500 € pour la caserne de gendarmerie et d'autoriser M le Maire à signer l'avenant n°2 au bail du 10 février 2016.

VU la délibération du 3 décembre 2015 approuvant le renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie,

VU le bail de location de la caserne de la gendarmerie du 10 février 2016,

Considérant la lettre du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne en date du 12 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le montant du loyer annuel de 74 500 € pour la location de la caserne de gendarmerie à NAINTRE à compter du 1er octobre 2021,
- charge M. le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

